

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ETS ARAHMANE ET FRERES » en abrégé « EAF »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY deux plateaux, Angré 8ème tranche,, Lot 10, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07 Mars 2023, et enregistrés au CEPICI le 10 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ETS ARAHMANE ET FRERES » en abrégé « EAF »

Objet : - Négoce International ; Représentation ; Commerce Général ; Import-export. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ; l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ; la prise en location gérance de tous fonds de commerce ; la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ; et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY deux plateaux, Angré 8ème tranche,, Lot 10, Ilot 02

Dirigeant(s) M NIANGADOU OUSMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-03393 du 27/03/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°24019/GTCA/RC/2023 du 27/03/2023

